

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenu le lundi 5 octobre 2020 à 19 h 30, à huis clos et par vidéoconférence.

Sous la présidence de monsieur le maire Pierre Cormier,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

SONT AUSSI PRÉSENTES :

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

**RÉSOLUTION N° 1178-20
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par le conseiller le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 1179-20
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre du 14 septembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 1180-20
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 2 OCTOBRE 2020

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 423 919,10 \$ en date du 2 octobre 2020.

RÉSOLUTION N° 1181-20
RÈGLEMENT N° 345 « RÈGLEMENT RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT : ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le règlement n° 345 « Règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement », soit et par la présente, est adopté par le Conseil municipal.

RÉSOLUTION N° 1182-20

AVANT-PROJET - ALIMENTATION DES PUIITS D'EAU POTABLE : MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat pour services professionnels, afin de produire une étude d'avant-projet concernant le raccordement des puits d'alimentation d'eau potable et modification de la station de traitement;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal retienne les services de la firme Englobe, afin de produire une étude d'avant-projet et rédaction de devis pour services professionnels pour le raccordement des puits d'alimentation d'eau potable et modification de la station de traitement, et ce, pour la somme de 84 300. \$, taxes applicables en sus, tel que décrit dans l'offre de service datée du 2 octobre 2020.

RÉSOLUTION N° 1183-20

RÈGLEMENT N° 346 « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 298 - RÈGLEMENT DE ZONAGE » : ADOPTION DU 1^{ER} PROJET

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le 1^{er} projet de règlement n° 346 « Règlement amendant le règlement n° 298 - Règlement de zonage » soit adopté par le Conseil.

RÉSOLUTION N° 1184-20

DEMANDES D'USAGES CONDITIONNELS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'en mars dernier, la Municipalité a adopté un règlement relatif aux usages conditionnels sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE deux demandes d'autorisation pour usages conditionnels ont été déposées, soit l'une pour le lot 5 338 428 situé dans la zone 14R et l'autre pour les lots 5 338 523 et 5 338 522 situés dans la zone 21R;

CONSIDÉRANT QUE les éléments à entreposer sont autorisés dans ces zones et que les requérants s'engagent à respecter les conditions dudit règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte les deux demandes d'autorisation pour usages conditionnels pour l'entreposage extérieur dans les zones 14R et 21R.

RÉSOLUTION N° 1185-20
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : NOMINATION

CONSIDÉRANT qu'un poste est devenu vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature a été publié, afin de combler ledit poste et qu'une seule candidature a été déposée;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que madame Christiane Fortin soit mandatée à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux ans.

RÉSOLUTION N° 1186-20
FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS EN PRÉVISION
MÉTÉOROLOGIQUE SPÉCIALISÉE : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services professionnels en prévision météorologique spécialisée de la firme Enviromet International inc. datée de septembre 2020;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre renouvelle la proposition de Enviromet International inc. pour la fourniture des prévisions météorologiques spécialisées pour les saisons hivernales 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, et ce, pour la somme de 2 580. \$ par année, taxes applicables en sus, tel que décrit dans l'offre de services de septembre 2020.

RÉSOLUTION N° 1187-20

PARTAGE DE DONNÉES SUR LES EAUX SOUTERRAINES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) contribue à la réalisation d'un projet d'étude sur les eaux souterraines de la région de la Moyenne-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise au développement de partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire, afin de favoriser une saine gestion des ressources;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) sera réalisé par l'UQAC;

CONSIDÉRANT QU'une partie importante des données nécessaires à la réalisation de ce projet sont propriétés des municipalités des MRC de Manicouagan, de Sept-Rivières et de la Minganie;

CONSIDÉRANT QUE ces données seront intégrées dans une base de données à référence spatiale permettant l'élaboration des livrables demandés par le MELCC dans le cadre du PACES;

CONSIDÉRANT QUE mettre ces résultats et rapports à la disposition du Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM) peut occasionner une charge de travail importante pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les droits d'utilisation et de diffusion des données doivent être détenus par le Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM) de l'UQAC pour permettre la mise à disposition de la base de données, et des produits résultants, à l'ensemble des partenaires du projet et du Gouvernement du Québec.

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre accorde, au CERM de l'UQAC, les droits d'utilisation et de diffusion des données et rapports transmis dont elle possède les droits.

Qu'elle accorde également les droits d'utilisation et de diffusion des données déposées aux ministères et organismes.

Que ces droits sont exclusifs au PACES et ne pourront être utilisés qu'à des fins de recherche.

Qu'aucune utilisation commerciale des données ne sera autorisée.

RÉSOLUTION N° 1188-20
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 50.

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale